

# **VILLE DE DECAZEVILLE**

## **COMPTE RENDU**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017**

Le quorum étant atteint et Monsieur Smaha désigné comme secrétaire de séance, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h10.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la suppression des points 7 et 17 qui seront reportés à un conseil municipal ultérieur.

#### **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2017**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **2) DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE**

Se reporter au document annexé.

### **FINANCES**

#### **3) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

Vu le code général des Collectivités en son article L.2312-1 du CGCT

Vu la loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 relative

Vu la Loi NOTRe Loi n°2015-991 du 7 août 2015

Monsieur le Maire explique que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire avant le vote du budget. La Loi NOTRe intègre quelques nouveautés à ce sujet. L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux.

D'après la lettre circulaire du 9 février 2017, la délibération relative au DOB doit faire l'objet d'un vote et faire apparaître la répartition des voix.

Après avoir débattu des orientations proposées, il est proposé au conseil municipal de soumettre au vote le DOB.

Le conseil municipal par 5 abstentions (Jean-Louis CALMETTES - Jean-Pierre VAUR et sa procuration de Catherine MAISONHAUTE - Jean-Paul BOYER - Florence BOCQUET ) et 24 voix pour décide :

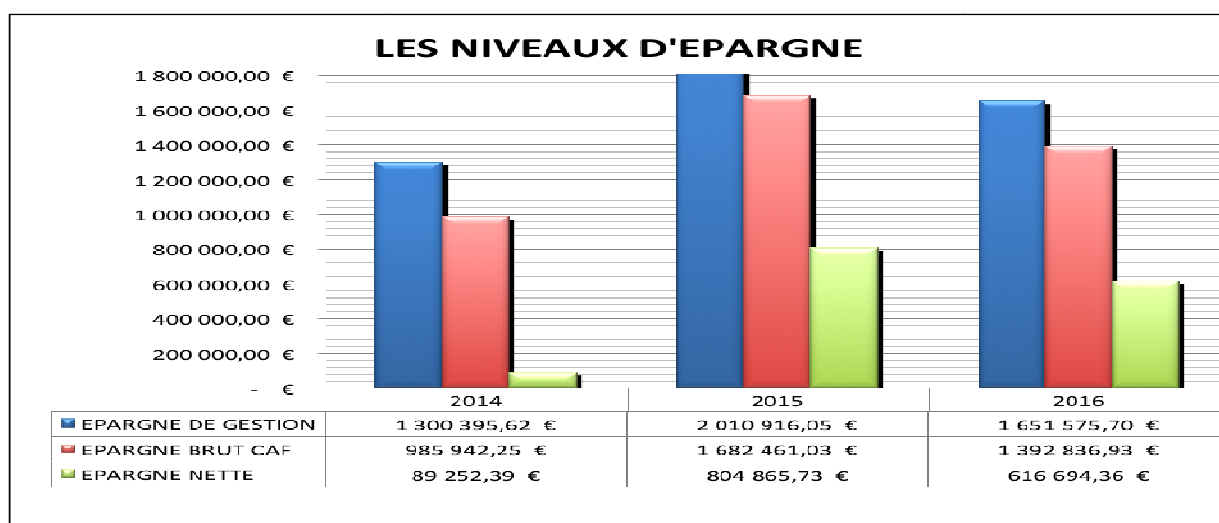
- d'adopter le débat d'orientation budgétaire présenté ci-dessus.

#### 4) COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Vu le code général des Collectivités territoriales,  
Vu les comptes administratifs.

M. le Maire explique que les collectivités territoriales doivent présenter à l'assemblée délibérante les comptes administratifs de l'année précédente. Ces comptes administratifs ne peuvent pas être présentés par le Maire, il demande donc à Mme Dessales, adjointe aux finances de la collectivité de le faire. Mme Dessales donne les grandes lignes des comptes et ouvre les débats.

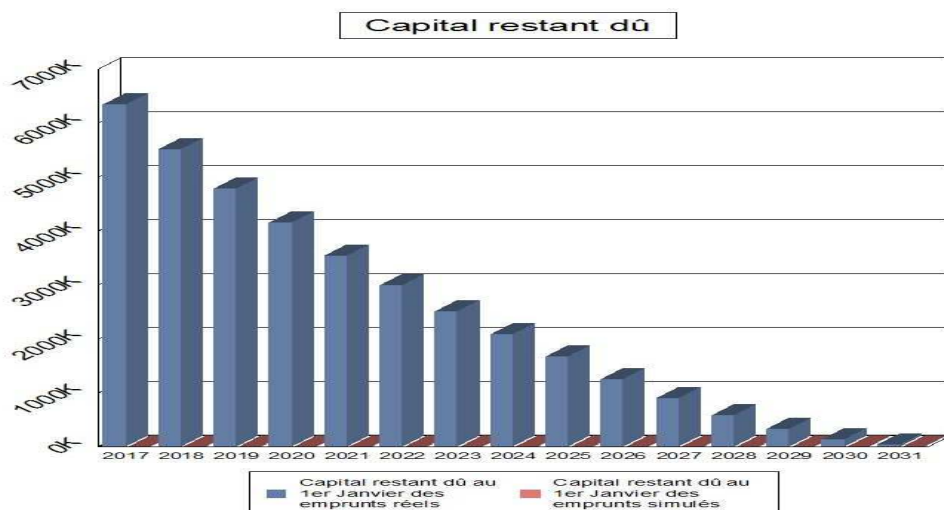
Monsieur le Maire a néanmoins rappelé les éléments essentiels impactant le budget : le niveau d'épargne et l'état de la dette (données 2014 - 2015 - 2016).



EN COURS DE LA DETTE AU 31/12	2014	2015	2016
<b>Budget ville</b>	7 736 267 €	7 108 672 €	6 339 185 €
<b>Restauration</b>	70 000 €	60 731 €	51 228 €
<b>Service des eaux</b>	354 212 €	321 671 €	
<b>Sites industriels</b>	176 573 €	132 376 €	86 134 €
<b>TOTAL</b>	8 337 052 €	7 623 450 €	6 476 547 €

BUDGET GENERAL	2014	2015	2016
<b>Capital</b>	896 690 €	877 595 €	776 143 €
<b>Intérêts</b>	314 453 €	328 455 €	258 739 €
<b>Annuité de la dette</b>	1 211 143 €	1 206 050 €	1 034 881 €

## Extinction de la dette



M. le Maire a aussi expliqué que les équilibres restent précaires car les collectivités ne connaissent pas la politique gouvernementale future concernant les dotations (élections présidentielles).

M. le Maire donne aussi les ratios financiers de la commune en les comparant aux collectivités à strate équivalente (de 5 000 à 10 000 habitants).

			DECAZEVILLE			National
			2014	2015	2016	Moyenne strate (2014)
<b>Données 2016</b>						
<b>Pop 2014=</b>	6 116,00	<b>DRF/Pop</b>	1024,42	1020,06	994,75	910,00
<b>Dép réelles de fonctionnement=</b>	5 755 332,00	<b>Pdt Impots/Pop</b>	481,81	494,38	492,90	455,00
<b>Rec réelles de fonctionnement=</b>	7 448 379,00	<b>RRF/Pop</b>	1185,63	1295,15	1222,49	1154,00
<b>Pdt impots=</b>	5 171 266,00	<b>D équip/Pop</b>	272,92	108,87	113,33	340,00
<b>D. équipement</b>	2 799 820,00	<b>Dette/pop</b>	1264,92	1162,31	1036,49	897,00
<b>Dette=</b>	6 339 385,00	<b>DGF/Pop</b>	253,15	233,85	206,58	217,00
<b>D. personnel=</b>	3 368 385,00	<b>D personnel/DRF</b>	54,93%	52,16%	50,27%	52,50%
<b>DGF=</b>	1 291 677,00	<b>D équip/RRF</b>	23,02%	8,41%	9,27%	29,40%
		<b>Dette/RRF</b>	106,69%	89,74%	84,79%	77,70%

Nota : la population retenue pour le calcul des ratios de la commune est celle de 2014. Les derniers ratios connus sont ceux de 2014.

Mme Dessales présente quelques données. Concernant le FPIC, chaque commune a gardé en 2016 sa contribution. C'est la première fois que cette attribution, défavorable à la commune de Decazeville, ne sera pas versée.

Il risque d'être difficile de trouver un consensus au sein de la nouvelle communauté composée de 12 membres pour les années à venir.

Les recettes de fonctionnement sont orientées à la baisse : diminution des recettes issues des taxes et attribution de compensation moins élevée.

Les loyers de la DGFIP et de la gendarmerie ont été réévalués à la baisse.

Les assurances ont remboursé 2 sinistres : celui de la salle J.P.-Sartre et celui de l'école maternelle Jean-Moulin.

Les efforts d'économie ont pour conséquence visible une hausse de l'épargne nette .

Monsieur Boyer remarque qu'il est intéressant de voir les recettes réelles de fonctionnement. Il s'interroge sur la rue Gambetta et l'immeuble Puech. Or cet immeuble n'a pas été restauré et de surcroît une mise en péril a été prononcée depuis la vente. Il rappelle que cet immeuble avait été acheté avec un projet de démolition.

Monsieur Lacombe répond que ce problème de mise en péril a été résolu.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DESSALES, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. MARTY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions complémentaires de l'exercice considéré,

**Monsieur le Maire ne participant pas au vote quitte l'assemblée à ce moment.**

<b>BUDGET PRINCIPAL - RESULTAT DE L'EXERCICE 2016</b>			
	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultat</b>
Fonctionnement	7 656 526,41	6 598 781,83	1 057 744,58
Investissement	4 198 327,80	3 564 472,61	633 855,19
	RESULTAT 2016		1 691 599,77

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. vote et arrête les résultats définitifs.

Le compte administratif 2016 budget principal est voté à l'unanimité.

-----

Mme Dessales rappelle que les résultats du budget eau ont été intégrés au budget principal afin de les transférer à l'EPCI.

<b>BUDGET EAU - RESULTAT DE L'EXERCICE 2016</b>			
	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultat</b>
Fonctionnement	1 202 555,00	994 818,96	207 736,10
Investissement	161 781,72	330 140,26	-168 358,54
	RESULTAT 2016		39 377,56

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. vote et arrête les résultats définitifs .

Le compte administratif 2016 budget eau est voté à l'unanimité.

-----

Le budget restauration collective fait apparaître un déficit de fonctionnement de 10 524,51 €. L'excédent d'investissement va servir à renouveler les équipements de la cuisine sans avoir recours à un financement extérieur.

<b>BUDGET RESTAURATION COLLECTIVE - RESULTAT DE L'EXERCICE 2016</b>			
	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultat</b>
Fonctionnement	786 924,08	797 448,59	-10 524,51
Investissement	78 340,72	53 317,09	25 023,63
	RESULTAT 2016		14 499,12

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. vote et arrête les résultats définitifs .

**Le compte administratif 2016 budget restauration collective est voté à l'unanimité.**

-----

<b>BUDGET SITES INDUSTRIELS - RESULTAT DE L'EXERCICE 2016</b>			
	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultat</b>
Fonctionnement	56 439,79	4 721,42	51 718,37
Investissement	44 197,13	46 242,67	-2 045,54
	RESULTAT 2016		49 672,83

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. vote et arrête les résultats définitifs.

**Le compte administratif 2016 budget sites industriels est voté à l'unanimité.**

-----

La section d'investissement fait apparaître une dépense de 32 170 € qui provient du litige entre Cofely et Dalkia. Ce litige, débuté en 2014, est en passe d'être résolu, un accord semblerait être trouvé : une partie des travaux pris en charge par la collectivité et une partie par Dalkia.

<b>BUDGET RESEAU DE CHALEUR - RESULTAT DE L'EXERCICE 2016</b>			
	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultat</b>
Fonctionnement	22 077,96	7 050,00	15 027,96
Investissement	0,00	32 170,09	-32 170,09
	RESULTAT 2016		2 114,17

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. vote et arrête les résultats définitifs.

**Le compte administratif 2016 budget réseau de chaleur est voté à l'unanimité.**

<b>BUDGET LOTISSEMENT FONTVERGNES - RESULTAT DE L'EXERCICE 2016</b>			
	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultat</b>
Fonctionnement	9 874,50	9875,00	-0,50
Investissement	9875,00	0,00	9 875,00
	RESULTAT 2016		9 874,50

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. vote et arrête les résultats définitifs.

**Le compte administratif 2016 budget lotissement Fontvernhes est voté à l'unanimité.**

-----

<b>BUDGET LOTISSEMENT FAREYRES - RESULTAT DE L'EXERCICE 2016</b>			
	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultat</b>
Fonctionnement	40 000,00	40 000,00	0,00
Investissement	40 000,00	0,00	40 000,00
	RESULTAT 2016		40 000,00

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. vote et arrête les résultats définitifs .

**Le compte administratif 2016 budget lotissement Fareyres est voté à l'unanimité.**

#### 5) CONCORDANCE COMPTE DE GESTION

Le trésorier public a établi le compte de gestion 2016 de la commune. Les résultats sont conformes au compte administratif 2016. M. le Maire propose donc au Conseil municipal de valider ces comptes.

Comptes de gestion 2016 :

BUDGET	Fonctionnement		Investissement	
	recettes	dépenses	recettes	dépenses
VILLE	7 656 526,41	6 598 781,83	4 198 327,80	3 564 472,61
EAU	1 202 555,00	994 818,96	161 781,72	330 140,26

RESEAU CHALEUR	22 077,96	7 050,00	0,00	32 170,09
SITES INDUSTRIELS	56 439,79	4 721,42	44 197,13	46 242,67
CENTRE DE RESTAURATION	786 924,08	797 448,59	78 340,72	53 317,09
LOTISSEMENT FONTVERNHES	9 874,50	9 875,00	9 875,00	0,00
LOTISSEMENT FAREYRES	40 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- constate la concordance générale entre les comptes de gestion 2016 et les comptes administratifs 2016 de la commune pour l'ensemble des budgets (ville, service des eaux, restauration collective, sites industriels, réseau de chaleur).

## 6) AFFECTATION DES RESULTATS 2016

La collectivité doit affecter les résultats de l'année 2016 avec ceux cumulés des années antérieures au budget 2017.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Dessales, adjointe aux finances. Mme Dessales cite les résultats du budget principal et des budgets annexes de la collectivité. Elle précise que le tableau prend en compte les restes à réaliser et le report cumulé.

Cette année, seuls quatre budgets sont concernés, le budget EAU ayant été dissous en début d'année (transfert de compétence à la communauté de communes) et les budgets lotissements en 2016.

- Le budget principal Ville
- Le budget Restauration collective
- Le budget Sites industriels
- Le budget Réseau de chaleur

Mme Dessales donne les résultats du budget principal et des budgets annexes de la collectivité. Elle précise que le tableau prend en compte les restes à réaliser et le report cumulé.

		RESULTAT REPORTE			
	1068 - Excédent capitalisé.	001 –Investissement RECETTES	001 –Investissement DEPENSES	002 – fonctionnement RECETTE	002 - fonctionnement DEPENSES
VILLE	1 190 000,00	166 541,40	257 505,50	1 020 002,53	0,00
RESTAURATION COLLECTIVE	0,00	30 294,61	0,00	0,00	78 601,84
SITES INDUSTRIELS	89 585,31	0,00	46 242,67	0,00	0,00
RESEAU DE CHALEUR	56 000,00	0,00	32 810,09	339,98	0,00



**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

**- d'affecter les résultats de l'exercice 2016 pour les budgets 2017 comme présentés ci-dessus.**

## 7) BUDGETS 2017

Vu les articles D. 1612-1 et D. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire donne quelques indications sur le budget 2017. La participation à l'effort de redressement des comptes publics pour 2017 se traduira par une baisse des dotations à hauteur de 130 000 € soit 50 000 € de plus que les prévisions.

Conformément aux indications portées dans le document préparatoire du débat d'orientation budgétaire, les principales inscriptions budgétaires visent à réaliser le projet de réhabilitation du centre-bourg, de soutenir les investissements dans les écoles communales et remettre en état la voirie communale dans la mesure des moyens de la collectivité.

En fonctionnement, les économies que la collectivité pourrait réaliser doivent se concentrer sur les économies d'énergie et de gestion.

L'action s'appuiera sur le recrutement d'un responsable énergie qui devrait être recruté courant avril 2017. La municipalité souhaite poursuivre l'amélioration de la performance des moyens municipaux et éviter le gaspillage.

Concernant la masse salariale, celle-ci baissera au fur et à mesure des départs à la retraite de certains agents ce qui n'exclut pas que certains recrutements à des postes clefs soient nécessaires. Il est à noter que les accords que la collectivité a négocié avec les représentants du personnel seront mis en place courant 2017 ce qui nécessitera d'inscrire les dépenses y afférentes. C'est ainsi que seront mis en place les titres restaurants, par exemple.

L'équilibre général du budget est ainsi exposé :

BUDGETS 2017	Fonctionnement	Investissement
BP VILLE	8 072 502,53	4 302 351,69
BP RESEAU CHALEUR	47 339,98	83 329,98
BP SITES INDUSTRIELS	56 000,00	96 245,31
BP RESTAURATION COLLECTIVE	875 211,68	78 294,61
MONTANT CONSOLIDE	9 051 054,19	4 560 221,59

Ceci étant entendu, M. le Maire met au débat le vote du budget 2017.

Mme Dessales précise que le budget restauration collective devra s'équilibrer en 2017. Aucune subvention n'y sera affectée.

Il faut enlever à la ligne 74 : 50 000 € de plus (baisse de dotation 80 000 + 50 000 soit 130 000 € au total).

La renégociation des taux des prêts a eu pour conséquence une baisse des charges financières de 50%.

Monsieur Boyer note que les subventions pour certaines associations ont été augmentées.

Mme Dessales signale que pour la politique jeunesse 60 000 € sont prévus, actions prises en charge par Familles Rurales ( pour mémoire en 2016, 65 000€ étaient attribués à 2KZ, ceci correspondait aux frais de charges de personnel mis à disposition par la FOL).

Monsieur Calmettes veut connaître la raison de l'augmentation des lignes 6236 et 6238 .

Mme Dessales explique qu'il s'agit d'un plan de communication en faveur de la cuisine centrale afin de promouvoir la vente de repas.

Monsieur Boyer demande un état des travaux réalisés en régie.

Mme Dessales précise que les données n'ont pas été remontées à temps au service financier afin de rédiger le rapport. Il sera toutefois possible de les récupérer pour la déclaration du FCTVA.

Monsieur Boyer demande des explications quant à la subvention au CCAS.

Mme Dessales signale qu'il s'agit du projet de rénovation du foyer autonome Bellevue ( 2.7 millions d'euros).

Monsieur Le Maire rajoute qu'une décision de financement devrait être prise prochainement par la CARSAT. L'OPH propriétaire des locaux, louerait cet immeuble.

La collectivité aiderait à hauteur de 90 000 € par an sur 3 ans, soit un total de 270 000 €.

Monsieur Vaur s'inquiète de la répercussion des travaux sur le montant du loyer des futurs résidents.

Monsieur Le Maire précise que c'est un projet ambitieux mais que les élus en charge de ce dossier recherchent des accords de financements avec les divers partenaires.

Monsieur Calmettes intervient.

“C'est en tant qu' élu écologiste que je souhaiterais porter un commentaire à ce budget.

#### **Arbres abattus non remplacés :**

Je suis tout d'abord très inquiet par les coupes d'arbres qui se multiplient sur notre ville. On assiste à un véritable massacre à la tronçonneuse.

Les coupes les plus visibles sont les chênes rouges de la RD 840 et les peupliers sur cette même RD 840 réalisée par le département, mais aussi sur une multitude d'autres endroits de notre ville (cour de l'ancienne école Laromiguière, divers platanes sur la ville...). Je pourrai encore citer les nombreux hectares de la jeune forêt du plateau de Nauquières détruits pour laisser de la place au parc photovoltaïque dont **j'ai déjà parlé ici**.

Or les arbres sont indispensables pour le maintien de la biodiversité floristique et faunistique. Ils contribuent aussi à améliorer la qualité de l'air, à lutter contre le réchauffement climatique et à réduire les pics de température l'été en atténuant le phénomène d'îlot de chaleur urbain.

S'il fallait réaliser certaines de ces coupes pour des questions de sécurité, et je le comprends très bien, il est par contre indispensable de replanter. Si certaines plantations sont prévues, notamment rue Lassale, elles ne compenseront en rien ce qui a été détruit dernièrement. Or, je ne vois pas dans le budget une ligne pour des replantations importantes sur notre commune, pour compenser au moins les arbres abattus ces dernières mois.

#### **Absence de prise en compte des mobilités actives (vélo, marche) :**

L'Observatoire des mobilités actives dans son récent rapport 2016 note que le budget consacré au vélo dans les collectivités locales est en moyenne de 7,70 € par habitant et par an. En sachant que ce

sont surtout les grandes villes qui font monter ce budget, 3 € par habitant et par an me semblerait raisonnable pour Decazeville. Nous aurions donc du investir 18 000 € pour le vélo par an, soit environ 54 000 € dans vos trois premières années de mandat. Je ne crois pas me tromper en disant que cet investissement a été nul depuis trois ans.

Je vous concède que la précédente municipalité n'avait pas non plus été des plus audacieuses à mon souhait dans ce domaine, mais elle a tout de même eu le mérite d'avoir permis aux vélos d'emprunter la voie piétonne parallèle à la RD 840, d'avoir réalisé le schéma intercommunal pour les mobilités actives et d'avoir mis en place deux doubles sens cyclables à Decazeville : rue Camille Douls et rue Hector Berlioz. Depuis trois ans : rien ! Pire même, vous prenez des arrêtés pour interdire la circulation des vélos sur certaines rues.

Dans le programme d'investissement de la voirie pour 2017, rien n'est donc prévu pour les mobilités actives et je ne vois pas non plus la nécessaire rénovation du chemin de Bouquiès dans sa partie comprise entre le Pont de Livinhac et la cité de Bouquiès. Ce chemin, variante de la véloroute de la Vallée du Lot est actuellement difficilement praticable même à VTT. Je le signale d'ailleurs depuis plus d'un an en commission des travaux.

Cette variante de la véloroute de la Vallée du Lot par Bouquiès est maintenant signalée sur des cartes et balisée à l'entrée du chemin au Pont de Livinhac, commune de Decazeville. Ce serait dommage de donner une image de Decazeville à ce point dégradée surtout si les deux passerelles cyclables du Pont de Bourran sont posées.

Dans le domaine de la mobilité vous semblez malheureusement scotché au XXème siècle. Vos errements en matière d'expériences de circulation l'ont malheureusement démontré. La tendance depuis une dizaine d'année est de soutenir les mobilités actives par des mesures simples et des investissements modérés. Il s'agit avant tout de favoriser la cohabitation de tous les modes de mobilité, notamment en apaisant la vitesse des véhicules motorisés pour la sécurité de tous : voitures, piétons et cyclistes.

Il s'est vendu en 2016 un peu plus de 3 millions de vélos contre 2 millions de voitures. On assiste à un boum des ventes de VAE (vélos à assistance électrique). Il s'est vendu l'an passé plus de VAE que de cyclomoteurs. Et cet essor va encore s'accroître puisque l'Etat a récemment décidé de donner une prime pour l'achat de tout VAE.

Quand allez vous prendre la mesure de ces changements importants en matière de mobilité et investir un minimum pour faciliter l'usage des modes actifs à Decazeville et à minima ne pas l'entraver ?

Concernant les véhicules communaux, j'aurai préféré que l'on remplace le petit véhicule électrique du service propreté pour un triporteur à assistance électrique dont s'équipent maintenant de très nombreuses collectivités plutôt que par un véhicule thermique. Les coûts d'investissement et de fonctionnement auraient été considérablement réduits, et vous auriez réalisé en plus une bonne action en faveur de la transition écologique et de la santé des agents.

Je note à la lecture du budget que deux camions sont prévus à l'achat cette année. Connaissant maintenant les nuisances sur l'environnement et la santé du diesel, j'espère que vous avez opté pour une autre énergie pour ces deux véhicules. Vous me le confirmerez... ou pas.

### **Les énergies renouvelables oubliées :**

Si des efforts sont réalisés depuis une quinzaine d'années pour baisser les consommations d'énergies notamment par l'isolation des locaux communaux, je note depuis que vous êtes aux commandes de la ville, qu'aucune installation d'équipements en faveur des énergies renouvelables n'a été réalisée,

hormis la chaufferie bois dont le dossier était déjà très largement engagé avant votre arrivée et que vous avez terminé. Ce projet a malheureusement été pénalisé au niveau de son bilan environnemental par l'ajout d'une cogénération gaz.

Nous avons par exemple réalisé aux précédents mandats le chauffage solaire de l'eau de la piscine municipale qui permet de réaliser d'importantes économies tant de gaz que financières et nous avons installé une centrale solaire photovoltaïque et thermique au restaurant municipal. Depuis trois ans, alors que le coût d'installation des énergies renouvelables a considérablement baissé et qu'il est de plus en plus rentable de les utiliser, je constate qu'il n'y a plus aucun projet dans ce domaine.

Pourtant, les toitures de bâtiments communaux bien orientées pour installer du photovoltaïque ne manquent pas. Une étude avait été réalisée dans ce sens il y a quelques années. Il serait sûrement intéressant de la réactiver.

J'en profite pour renouveler ma proposition d'extinction de l'éclairage public à certaines heures de la nuit qui permettrait de réaliser d'importantes économies dans le budget de la commune sans nuire pour autant à la sécurité de nos routes et de nos rues. Des communes aveyronnaises sont de plus en plus nombreuses à mettre cette mesure de bon sens en place.

Je n'ai développé ici que les points touchant au budget communal, mais j'aurais pu citer d'autres exemples pour démontrer plus généralement votre peu d'intérêt pour les questions d'écologie et d'environnement et de son corollaire sanitaire. Ce sont pourtant des domaines vitaux pour l'avenir de notre ville et de ses habitants et bien sûr de notre planète. Cette inaction aura aussi un coût financier important pour les années futures ainsi que pour l'attractivité de Decazeville.

J'aurais sûrement l'occasion d'y revenir dans des prochains conseils municipaux .

La réponse de M. le Maire ne laisse pas beaucoup d'espoir que ce message ait été entendu.

Concernant les mobilités douces, je n'ai pas eu réponse.

Sur les futurs achats de camions. M. le Maire a demandé à ce que soit étudié d'autres énergies et concernant l'achat d'un triporteur à assistance électrique plutôt qu'une voiture thermique, on m'a opposé que le personnel ne serait peut-être pas d'accord. Je pense que le personnel de la ville de Decazeville aurait la même attitude que celui d'autres collectivités qui choisissent des triporteurs à assistance électrique pour leur service propreté.

On m'a même reproché, à moi qui suis depuis presque 10 ans à Enercoop, que l'énergie pour alimenter ce triporteur serait nucléaire. Certes oui pour l'instant. Mais Decazeville peut s'abonner à Enercoop au lieu d'EDF comme vient par exemple de faire dernièrement Mérignac en Gironde.

M. le Maire a précisé avoir fait réaliser une étude pour l'installation d'énergies renouvelables photovoltaïques sur la commune, mais que cela revenait trop cher. Sans doute a-t-il demandé conseil à ses amis d'EDF !

J'aurais pu terminer en énumérant les nombreuses atteintes à l'environnement dans les décisions ou les déclarations de M. le Maire : soutien aux compteurs communicants polluants qui portent atteinte à la vie privée, soutien au projet privé de méga-centre de traitement et de stockage des déchets de Viviez, soutien aux sports mécaniques sur le site de La Découverte (4 000 € de subvention tout de même !), accueil de spectacles maltraitant les animaux, etc...

Non seulement, les actions de la majorité en faveur de la protection de l'environnement sont pratiquement inexistantes, mais de plus, par certaines de leurs décisions et actions, ils contribuent à le dégrader.

Mais je ne désespère pas. Je suis d'un naturel optimiste. Il reste trois ans pour inverser cette tendance ».

Monsieur le Maire regrette beaucoup que Monsieur Calmettes, qui faisait partie de la majorité du conseil municipal depuis 2000, n'ait eu aucune réponse concrète à apporter à ses doléances de ce jour. Chaque fois qu'il faudra œuvrer pour un meilleur environnement, les élus de la majorité le feront dans la mesure des moyens de la collectivité.

Monsieur le Maire précise qu'il sera aménagé un espace vert en lieu et place de l'îlot Lassalle, que le responsable énergie est recruté à compter du 18 avril 2017. Ce dernier aura en charge un diagnostic sur les bâtiments.

Mme Alliguié rappelle que des huisseries ont été changées dans les écoles.

Monsieur Calmettes signale qu'il y a 2 volets à ne pas oublier : non seulement les économies d'énergie mais aussi le développement durable.

Monsieur Dumas imagine difficilement les agents se déplacer avec un triporteur dans la ville.

Monsieur Lacombe rappelle qu'en commission il a été évoqué d'acheter un véhicule électrique et cette option n'a pas été retenue.

Monsieur Alonso rajoute que 80% de l'électricité est d'origine nucléaire.

Monsieur Vaur reconnaît les difficultés pour élaborer un budget au vu des contraintes (baisse des dotations, contexte géographique particulier). Il note les efforts consentis sur les écoles.

Il reste toutefois inquiet quant à la situation du musée de géologie. Par ailleurs, il n'a pas eu connaissance du dossier de remise en état. Il serait tout de même inadmissible à ses yeux qu'une telle structure, outil de développement culturel pour les écoles, ferme définitivement.

Il constate qu'avec toutes les restrictions budgétaires imposées, il sera possible cette année de réaliser de gros travaux. Cet excès de prudence n'est pas partagé. Il s'abstiendra lors du vote du budget 2017.

Au sujet du musée, Monsieur Alonso n'a reçu aucun rapport du bureau chargé de l'expertise ( Veritas) à ce jour.

Monsieur le maire rappelle que si une baisse des coûts n'avait pas été opérée, aucun investissement ne serait envisageable. Il remercie l'ensemble du personnel et les élus pour ces résultats.

L'engagement de ne pas augmenter les impôts doit être maintenu.

Puis l'image d'entrée de la ville s'est nettement améliorée par la démolition et l'aménagement de l'îlot Lassalle.

Monsieur Calmettes résume les actions de ce mandat. Les 2 premières années : récupérer les investissements, les 2 années suivantes : réaliser les investissements et la dernière année à fond pour liquider.

**Après avoir débattu, M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur la proposition budgétaire.**

➤ **Budget ville 2017**

BUDGET	Fonctionnement	Investissement
VILLE	8 072 502,53 €	4 302 351,69 €

**Le conseil municipal, par 5 abstentions (Jean-Louis CALMETTES - Jean-Pierre VAUR et sa procuration pour Catherine MAISONHAUTE - Jean-Paul BOYER et Florence BOCQUET - ) et 24 voix pour, décide:**

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 pour le budget ville

➤ **Budget réseau de chaleur 2017**

Il faut noter une recette supplémentaire de 25 000 €, résultat de l'installation du co-générateur.

BUDGET	Fonctionnement	Investissement
RESEAU DE CHALEUR	47 339,98 €	83 329,98 €

Le conseil municipal, par 1 abstention (Jean-Louis CALMETTES ) et 28 voix pour, décide:

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 pour le budget réseau de chaleur .

➤ **Budget sites industriels 2017**

BUDGET	Fonctionnement	Investissement
SITES INDUSTRIELS	56 000,00 €	96 245,31 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide:

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 pour le budget sites industriels.

➤ **Budget restauration collective 2017**

Une nouvelle gestionnaire a été recrutée en juillet 2016. Elle a pour mission principale de redresser les finances de la cuisine centrale. Une première analyse fait ressortir une perte de 12 000 repas sur l'année 2016.

Mme Bocquet souhait connaître le nombre de repas nécessaire pour équilibrer le budget.

Mme Dessales répond qu'il en faut 33 000 environ. L'enjeu est donc énorme. Relever ce pari sur un an paraît difficile, il vaudrait mieux l'envisager sur 2 ans. C'est la raison pour laquelle une campagne publicitaire a été retenue afin de promouvoir ces prestations (fabrication et livraison). Obtenir les marchés de fournitures de repas des écoles du Bassin conforterait la cuisine centrale. Monsieur le Maire reconnaît que les transferts des compétences « école » et « social » ne sont pas à l'ordre du jour à la communauté de communes.

Monsieur Boyer est satisfait de la position de la majorité : conforter ce service, utile à la population. Il note également les efforts et les actions programmées. Il espère que d'autres communes adhéreront à ce service. Il remarque la volonté de maintenir ce service malgré les difficultés budgétaires.

Mme Dessales affirme que tout sera tenté pour le maintenir : prendre en compte les amortissements et les tarifs imposés pour les repas de l'EHPAD.

BUDGET	Fonctionnement	Investissement
RESTAURATION COLLECTIVE	875 211,68 €	78 294,61 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

**- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 pour le budget restauration collective.**

Monsieur le Maire remercie Mme Dessales pour cette présentation ainsi que le personnel pour la préparation des budgets.

### 8) TAUX DE FISCALITE 2017

Monsieur le Maire explique que la commune a été notifiée des bases des taxes ménages. Elles s'établissent comme suit :

	Bases 2016	Bases prévisionnelles 2017
Taxe d'habitation	14,21%	6 881 000
Taxe foncière bâti	28,69 %	6 977 000
Taxe foncière non bâti	119,92 %	17 600

Lors du débat d'orientation budgétaire, l'exécutif a expliqué qu'il proposerait de ne pas modifier les taux. Le produit attendu dans ces cas est le suivant, M. le Maire précise que le budget a été construit avec ces hypothèses :

TAXE	2015	2016	TAUX PROPOSE 2017	PRODUIT ATTENDU
TH	14,21%	14,21%	14,21%	977 790
FB	28,69%	28,69%	28,69%	2 001 701
FNB	119,92%	119,92%	119,92%	21 106

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**- de ne pas augmenter les taux de taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2017 (identiques à 2015 et 2016).**

**- d'établir les taux des trois taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) comme suit pour l'année 2017 :**

- taxe d'habitation : 14.21% (pas d'augmentation),**
- taxe sur le foncier bâti: 28.69% (pas d'augmentation),**
- taxe sur le foncier non bâti : 119.92% (pas d'augmentation).**

## 9) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions (fonctionnement, investissement et actions spécifiques) aux associations pour l'année 2017 telles que présentées ci-après :

	Mise à dispo. local	2016	2017
<b>ASSOCIATIONS SOCIALES</b>			
Croix-Rouge	Im. Cayrol pour l'alphabétisa°	250	<b>250</b>
Les donateurs de sang	Le Laminoir pour les collectes	200	<b>250</b>
Ligue contre le cancer		150	<b>200</b>
Restaurant du cœur		2 350	<b>2 000</b>
Secours catholique		250	<b>250</b>
Secours populaire français		0	<b>250</b>
Vie libre		100	<b>100</b>
<b>S/TOTAL</b>		<b>3 300</b>	<b>3 300</b>
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>			
AAPPMA Decazeville		200	<b>100</b>
Amicale du roller-hockey	Laminoir 2 + fluides+ T*	600	<b>600</b>
Basket-Club Firmi-Decazeville	Gym. Baldy	2 800	<b>2 800</b>
Club de tir du Bassin Houiller		400	<b>400</b>
Dauphins decazeillois	Piscine municip.	3 000	<b>3 000</b>
Football-Club Bassin-Aveyron (JSBA)	Stades + La Griff.	8 000	<b>8 000</b>
Guidon decazeillois		1 600	<b>1 600</b>
Haltéro-Club decazeillois	Ec. Combettes + fluides + T.	800	<b>1 000</b>
Rugby Bassin	Stades + La Griff.	3 800	<b>3 800</b>
Sporting-Club decazeillois	Stades + La Griff.	15 000	<b>15 000</b>
Tennis-Club Firmi-Decazeville		1 000	<b>1 000</b>
Tennis de table		100	<b>100</b>
Vélo passion		250	<b>750 (e)</b>
Yoseikan budo	Dojo de Fareyrès	100	<b>100</b>
<b>S/TOTAL</b>		<b>37 650</b>	<b>38 250</b>
<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES</b>			
A ciel ouvert	Salles Ségalat + fluides + T.	2 300	<b>800</b>
ASPIBD	Zone Centre + fluides + T.	0	<b>1 500 (a)</b>
Bibliothèque sonore		120	<b>150</b>
Couture loisirs	Ségalat + fluides + T.	100	<b>100</b>
Focale 12		200	<b>400 (d)</b>
Foyer populaire de St-Roch		650	<b>1 100 (c)</b>
Franças Loisirs fonctionnement		200	<b>300</b>
Jumelage Espagne Utrillas-Decazeville		500	<b>500</b>
Jumelage européen Coazze-Decazeville		500	<b>500</b>
Lo Crouzado	Gym. Jean-Macé	100	<b>200 (b)</b>
Memoria andando	Zone Centre + fluides + T.	1 000	<b>500</b>
Lyre decazeilloise	Esp. J.-Jaurès + fluides + T.	2 300	<b>2 300</b>
<b>S/TOTAL</b>		<b>7 970</b>	<b>8 350</b>



<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>			
Fédération nationale des mutilés FNATH	Imm. Cayrol + fluides + T.	0	<b>200</b>
Retraités gendarmerie-médaillés militaires		0	<b>200</b>
Aide aux animaux du Bassin		1 700	<b>1 500</b>
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	Club Amitié + fluides + T.	200	<b>200</b>
Association Shell Eco Marathon (lycée)		300	<b>300</b>
Association des retraités CFDT (pas d'U.L.)	Imm. Cayrol + fluides + T.	0	<b>200</b>
<b>S/TOTAL</b>		<b>2 200</b>	<b>2 600</b>
<b>TOTAL 38 associations</b>		<b>51 120</b>	<b>52 500</b>

T\* = taxes

2015-2016, participation mairie à l'exposition Cabrol de l'Aspibd, valorisée à 5 000 €.

2015, fusion médaillés militaires et retraités de la gendarmerie.

2016, "fusion" Basket-Club Firmi-Decazeville avec l'école de basket. Une subvention unique.

2016, subvention exceptionnelle Memoria Andando suite au vol dont l'association a été victime.

2016, contrat pluri-annuel 2016-2019 avec La Lyre decazeilloise.

#### **Soutien aux investissements 2017 :**

(a) Aspibd pour 1 500 € (maquettes).

(b) Lo Cruzado pour 100 € (costumes).

(c) Foyer de Saint-Roch pour 450 € (achat bloc puissance pour l'éclairage).

(d) Focale 12 pour 200 € (remplacement rétroprojecteur).

(e) Vélo passion pour 500 € (location chronomètre pour le Véthalon de La Découverte).

#### **Accompagnement non financier :**

Fluides (tout ou partie) et taxes : L'Alerte.

Locaux + fluides : club de l'Amitié, 3e Age de St-Roch, clubs d'haltérométrie, Gym-Club, Z'alegria,

Rappel sur les subventions votées lors des précédents conseils municipaux :

<b>Conseil municipal</b>	<b>Tiers</b>	<b>Subvention</b>
17 janvier 2017	Comite du mémorial Ste-Radegonde	500 €
17 janvier 2017	Amis du tous ensemble pour l'hôpital et le bassin de Decazeville	586 €
23 février 2017	Office du tourisme	16 666 €
23 février 2017	Francas	25 000€ x4 = 100 000 € et solde en 2018
<b>TOTAL</b>		<b>117 752 €</b>

Monsieur Alonso note une légère augmentation des subventions attribuées aux associations. Il est important aussi de prendre en compte les mises à disposition de locaux, les prises en charges de taxes, etc.

Il signale que l'office du tourisme rencontre quelques difficultés de trésorerie ; c'est la raison pour laquelle la mairie en assure la gestion jusqu'au 30 avril 2017 par le biais d'une convention. La communauté de communes remboursera à la commune la somme versée et prendra le relais après cette date.

Monsieur Vaur regrette l'absence de Monsieur Rocca car en commission il a été évoqué l'absence de subvention au club de gym l'Alerte. Il avait été convenu de les solliciter de nouveau car le dossier n'a

pas été déposé en mairie. Il demande de faire preuve d'indulgence car ce club est géré par des bénévoles.

Monsieur Alonso précise que le Gym-club n'a déposé aucune demande de subvention.

Monsieur Vaur rappelle que le Gym-club a un local mis à disposition

Monsieur Alonso signale que la collectivité prend à sa charge les taxes de l'Alerte.

Monsieur Murat confirme la décision prise à l'issue de la commission sport.

Monsieur Vaur demande à ce que soit voté lors du prochain conseil une subvention pour cette association, comme évoqué lors de la commission sport

Monsieur Alonso rappelle que si l'association ne demande pas la subvention, aucun versement n'aura lieu. Il informe que lors du vol subi par Memoria andando, seule la commune de Decazeville a voté une subvention exceptionnelle pour racheter le matériel volé. Or cette association intéresse tous les habitants du bassin et aucune autre commune ou la communauté n'a fait ce geste.

Monsieur Calmettes s'étonne du montant accordé à l'association des animaux du bassin.

Monsieur Alonso précise que c'est conforme au montant demandé. Il faut savoir que la commune a une convention directe avec le cabinet vétérinaire decazeillois pour une prise en charge les frais engendrés pour les stérilisations et les euthanasies.

**Monsieur Murat ne prenant pas part au vote concernant la subvention pour le SCD, le conseil municipal par 28 voix pour décide :**

**- d'attribuer la subvention à l'association SCD pour l'année 2017 telle que présentée ci-avant,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions qui finalisent le partenariat entre la commune et les associations qui perçoivent une subvention supérieure à 23 000€.**

**Monsieur Vaur ne prenant pas part au vote concernant la subvention pour l'ASPIBD, le conseil municipal par 28 voix pour décide :**

**- d'attribuer la subvention à l'association ASPIBD pour l'année 2017 telle que présentée ci-avant,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions qui finalisent le partenariat entre la commune et les associations qui perçoivent une subvention supérieure à 23 000€.**

**Pour les autres associations, le conseil municipal, à l'unanimité décide :**

**- d'attribuer des subventions aux associations pour l'année 2017 telles que présentées ci-avant,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions qui finalisent le partenariat entre la commune et les associations qui perçoivent une subvention supérieure à 23 000€.**

<p><b>10) AMIS DU TOUS ENSEMBLE POUR L'HOPITAL ET LE BASSIN DE DECAZEVILLE : DEMANDE DE SUBVENTION</b></p>
--

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence régionale de santé d'Occitanie a décidé la suspension provisoire de la maternité de l'hôpital Pierre-Delpech de Decazeville à la suite de l'accident survenu en octobre dernier. Cette suspension est intervenue alors que planent sur le centre hospitalier de sérieuses menaces de réduction d'activités depuis plusieurs années.

L'association « Les amis du Tous ensemble pour l'hôpital et le bassin de Decazeville » a été créée en 2012 pour soutenir matériellement les initiatives, les manifestations et actions décidées par le collectif « Tous ensemble pour l'hôpital et le bassin de Decazeville » et, le cas échéant, d'ester en justice pour

les causes défendues par ce même collectif dont le siège social se situe Immeuble des sociétés, 78, esplanade Jean-Jaurès à Decazeville.

Par courrier en date du 22 mars 2016, l'association sollicite une deuxième fois les collectivités afin de réunir des fonds nécessaires à une action en justice, et suggère une participation à hauteur de 20 centimes par habitant.

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 1 172 € à l'association.

Monsieur Boyer informe l'assemblée qu'une action est engagée et le recours gracieux avec un avocat coûte 6 000 €. Le 20 avril 2017, l'ARS devrait faire connaître sa réponse quant au recours gracieux et se prononcer sur le référé. Il faudrait prévoir une enveloppe de 8 000 €. L'association est donc contrainte de faire un appel de fond car l'échéance est proche.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association « Les amis du Tous ensemble pour l'hôpital et le bassin de Decazeville une subvention d'un montant de 1 172 €.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

## 11) MAUSOLEE CABROL : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Mausolée de la famille Cabrol est situé au cimetière Miramont. Cette construction remarquable édifiée par l'illustre personnage ayant œuvré pour l'industrialisation du bassin de Decazeville nécessite une réfection de qualité. Avec le temps et du fait des matériaux utilisés à l'époque de sa construction, il s'est dégradé peu à peu.

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2014 (terminée en 2015). La deuxième et troisième tranches de travaux peuvent donc se poursuivre afin de finaliser la restauration complète du Mausolée.

Les travaux à réaliser concernent les travaux extérieurs de maçonnerie et le remplacement des vitraux. En effet, les travaux sur les menuiseries et la serrurerie initialement prévus n'ont pas été retenus.

- Maçonnerie :
  - Nettoyage du parement et piquage des joints.
  - Rejointoiement au mortier et gommage des parties noires
  - Consolidation et restauration des pierres altérées
  - Restauration de l'entrée (longrine)
  - Remontage maçonnerie
  - Nettoyage des rosaces en terre cuite
  - Restauration des éléments conservables (pointes, colonnettes)
  - Réalisation de nouveaux éléments en terre cuite
  - Joints à la chaux
  
- Vitraux
  - Dépose et repiquage des vitraux
  - Repose après restauration en atelier

## MAUSOLEE CABROL

DEPENSES		RECETTES	
LOT	Montant en €	Partenaire	Montant en €
Maçonnerie	37 900,00 €		
Vitraux	16 500,00 €	Etat DRAC – 20%	14 520,00 €
Menuiserie bois	13 000,00 €	Conseil Dptal 12 - 20%	14 520,00 €
Maîtrise d'œuvre	5 200,00 €	Conseil Régional – 20%	14 520,00 €
		Commune	29 040,00 €
TOTAL HT	72 600,00 €	TOTAL	72 600,00 €

### CALENDRIER PREVISIONNEL

Les travaux du mausolée ont débuté le 3 avril 2017. Les travaux d'installation du chantier ne sont pas à prévoir puisque cela a été fait lors de la tranche I.

Phase	Délai
Préparation chantier ; pose échafaudage	Déjà réalisée tranche I
Travaux maçonnerie	Avril 2017 – sept 2017 Interruption août 2017
Vitraux : dépose – restauration-pose	Juillet 2017
Nettoyage : dépose échafaudage- chantier	Octobre 2017

Monsieur Vaur souhaiterait connaître le montant récolté par les fonds privés car la mairie est maître-d'ouvrage il est donc nécessaire d'avoir une transparence sur ce dossier.

Monsieur Alonso précise que le montant s'élève à 36 000 € et que cette somme sera utilisée selon les modalités définies par la Fondation du patrimoine. Le mausolée sera propriété définitive de la commune une fois les travaux achevés.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- de valider le plan de financement présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## 12) MUSEE DE GEOLOGIE P-VETTER : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR L'OPERATION D'INVENTAIRE

Vu L'article 3 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires qui pose le principe du recrutement de fonctionnaires pour occuper les emplois publics permanents,

Vu la politique d'aide du ministère de la Culture,

Monsieur le Maire explique que les collections exposées et détenues au musée Pierre-Vetter doivent être recensées et faire l'objet d'un récolement de toutes les pièces afin d'en connaître l'exacte nature et d'en garder une trace écrite.

A cet effet, le conseil municipal en date du 22 septembre 2016 a validé le recrutement d'une personne chargée de cette mission et a voté une demande de subvention auprès de la DRAC sur ce dossier.

L'inventaire n'étant pas terminé, il doit continuer en 2017 avec le recrutement d'un agent, le premier ayant quitté la région.

Pour cela, la commune dans le cadre d'un besoin occasionnel peut s'appuyer sur l'article 3 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, qui pose le principe du recrutement de fonctionnaires pour occuper les emplois publics permanents. Des règles dérogatoires permettent cependant le recrutement d'agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

La collectivité va donc recruter un agent contractuel pour une durée de 4 mois pour faire cet inventaire. Cette durée pourrait être incrémentée de 8 mois de plus pour réaliser l'inventaire des archives historiques de la commune.

Le montant global lié à la rémunération de cet agent est de 36 000 € / an (charges patronales comprises).

Monsieur Alonso rappelle que le compte-rendu écrit de l'expertise du bureau Véritas n'est pas connu à ce jour. La commune a demandé assistance à maîtrise d'ouvrage à Aveyron Ingénierie, prestation gratuite car la collectivité est adhérente.

Ce qui semble se dessiner : sonder le plafond et écarter le reproduction d'un tel sinistre sur le reste de la structure. Cependant le sinistre de janvier 2017 est différent de celui de 2014.

Indépendamment de l'avenir du musée, la DRAC demande un récolement complet des collections présentées au public mais aussi celle stockées en réserve. Un travail a déjà été commencé et réalisé à 85 % pour les collections permanentes présentées au public. La DRAC a proposé de nous accompagner dans la poursuite de cette action par l'octroi d'une subvention.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention à la DRAC à hauteur de 50% du montant dédié à cette opération,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

## 13) GYMNASSE ECOLE J-MACE : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire explique au conseil que le sol du gymnase de l'école Jean-Macé est très dégradé. Il propose de lancer la réfection de ce sol et de demander des subventions au Sénateur Alain Marc dans le cadre de sa réserve parlementaire. Très utilisé par les élèves et prêté au coup par coup à des associations, il n'est plus utilisable en l'état.

La réfection du sol consiste en son nettoyage et à remettre une couche d'un revêtement adapté.

DEPENSES		RECETTES	
LOT	Montant en € HT	Partenaire	Montant en €
Revêtement	17 000 €	État DETR%	3 400 €
		Réserve parlementaire	8 000 €
		Commune	5 600 €
TOTAL HT	17 000 €	TOTAL	17 000 €

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- de valider le plan de financement présenté,
- de l'autoriser à solliciter les partenaires financiers,
- de l'autoriser à signer les conventions et tout autre document relatif à cette demande.

#### 14) PISCINE : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire explique que la piscine municipale est ancienne et dégradée. Il est difficile dans ces conditions de faire fonctionner cet équipement. Elle apporte pourtant un service inestimable tous les étés pour les jeunes et les moins jeunes de Decazeville (et d'autres communes). Cet équipement contribue en outre à renforcer le lien social et la pratique d'une activité sportive. M. le Maire précise que depuis plusieurs années, les actions "Savoir nager" organisées à la piscine ont beaucoup apporté au territoire. Enfin, l'activité aquagym testée l'an dernier a été un succès, elle sera reconduite et développée en 2017.

Afin d'améliorer le service, des équipements type barnums et chapiteaux sont prévus au budget 2017. Des travaux de remise à niveau sont nécessaires, les crédits correspondant sont aussi inscrits au budget 2017.

M. le Maire explique que malgré toutes ces améliorations ponctuelles, il convient de procéder à des réparations d'envergure pour que l'équipement soit exploitable dans la durée. Dans ces conditions la commune a demandé à un bureau d'étude de se pencher sur la restauration de la piscine.

Les travaux à réaliser sont d'importance. Ils peuvent se résumer aux opérations suivantes.

- Travaux préparatoires : installation de chantier, études préalables, assurance DO...
- Mise en œuvre des bacs tampons : décapage terrasse, création bacs tampons, modifications hydrauliques, revêtement étanche, réfection clôtures, reprise abords...
- Reprise de goulottes : dépose périphérie du bassin, reprise des bétons, raccordement des réseaux, dallages, agrandissement de la plage arrière....
- Réfection du grand bassin : dépose des carreaux existant, enduit de reprofilage, résine d'étanchéité...
- Reprise du pédiluve
- Accessoires : plots de départ et échelle inox

M. le Maire donne le plan de financement prévisionnel:

DEPENSES HT		RECETTES	
Maitrise d'œuvre	65 000,00 €		
travaux préparatoires	133 825,00 €	Région Occitanie: 57% *	390 000,00 €
mise en œuvre des bacs tampons	72 900,00 €	Conseil départemental:12%	83 427,00 €
reprise des goulottes	272 300,00 €		
réfection du grand bassin	98 500,00 €	CNDS : 10%	67 632,50 €
reprise du pédiluve	9 500,00 €	Commune: 20%	135 265,50 €
accessoires	24 300,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>676 325,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>676 325,00 €</b>

\* La Région Occitanie participe à hauteur de 30% de 3000 € / m<sup>2</sup>  
soit 0,3(3000 X 435 m<sup>2</sup>) = 391 500 € arrondi à 390 000 €

Les travaux pourraient être programmés dès 2018 (en fonction de subventions obtenues).

Ce projet est basé sur l'étude effectuée en 2013 et 2014.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention auprès des partenaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux de la piscine,
- de l'autoriser à signer toutes les conventions et pièces se rapportant à cette affaire.

## PERSONNEL

### 15) TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE AU 1ER JANVIER 2017

Monsieur le Maire présente le tableau des emplois de la collectivité au 1er janvier 2017 dans le cadre du vote du budget.

Le conseil municipal prend acte du tableau des emplois.

### 16) REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL

Point supprimé de l'ordre du jour et reporté ultérieurement.

### 17) ADHESION AU CONTRAT DE PRESTATION SOCIALE : TITRES RESTAURANTS AVEC LA BANQUE POPULAIRE

Point supprimé de l'ordre du jour et reporté ultérieurement.

## **18) OUVERTURE DE POSTES D'AGENTS SAISONNIERS A LA PISCINE MUNICIPALE**

Vu le décret n°88-145 du 15/02/1988 en application de l'article 136 de la loi du 26/01/1984  
Vu le CGCT,

En vertu du décret n°88-145 du 15/02/1988 en application de l'article 136 de la loi du 26/01/1984 modifié relatif aux agents non titulaires de la FPT et afin d'assurer le fonctionnement de la piscine municipale, il est proposé de créer, 2 postes de saisonniers contractuels pour la période estivale du 15 mai au 15 septembre:

- 2 postes d'adjoint technique à temps complet pour le fonctionnement opérationnel de la piscine (assurer l'entretien, la filtration de l'eau, le niveau de pH ...)

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer :**

- **2 postes d'adjoint technique à temps complet pour le fonctionnement opérationnel de la piscine (assurer l'entretien, la filtration de l'eau, le niveau de pH ...)**

## **19) CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE) A LA CUISINE CENTRALE**

Vu la Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 portant création des CUI,  
Vu la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 visant à améliorer l'insertion professionnelle et sociale des personnes éloignées de l'emploi,  
Vu l'avis du Comité technique du 11 avril 2017,

Les contrats aidés ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils sont accessibles aux jeunes de 16 à 25 ans sans emploi et sans diplôme ou titulaires d'un CAP/BEP en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les douze derniers mois. Les contrats aidés répondent au droit privé et non au droit public.

Lorsque le contrat est à durée déterminée, il peut être conclu sur une base annuelle selon la situation ou le parcours du jeune, ou selon le projet associé à l'emploi et renouvelable jusqu'à trois ans. L'aide de l'État est de 75% du SMIC brut pour les employeurs du secteur non marchand.

M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le recrutement d'un emploi d'avenir en CDD dans les conditions suivantes :

- durée de 1 an renouvelable deux fois (maximum trois ans)
- à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017
- rémunération sur la base du smic horaire

M. le Maire précise que la recherche du futur employé a été lancée et qu'après accord du conseil municipal, l'agent sera recruté à compter du 9 mai 2017.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'autoriser la création d'un poste pour un emploi CUI-CAE pour la cuisine centrale en contrat à durée déterminée de 1 an renouvelable deux fois non tacitement dans les conditions exposées par M. le Maire,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat y afférent avec l'État et la personne recrutée ainsi que tout document nécessaire à cet effet,**
- **d'acter que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de la commune.**



## 20) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le code général des Collectivité territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au vu des besoins de la collectivité, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois comme suit.

Au centre de restauration, un agent occupe un poste de 30 heures hebdomadaire (temps non complet) non adapté aux missions réelles de l'agent. Il s'en suit une obligation de payer des heures supplémentaires systématiquement ce qui n'est pas logique. Il convient de passer ce poste à 35 heures. Il précise que toute modification d'un poste doit suivre la règle de la suppression-création.

D'autre part, la régularisation des emplois précaires entamée par la collectivité passe par la création d'un poste à temps complet d'adjoint technique.

M. le Maire propose donc :

- suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 30/35 (poste basé au centre de restauration),
- création de 2 postes d'adjoint technique à temps complet.

Les caractéristiques des postes sont les suivantes :

- cadre d'emploi des adjoints techniques,
- poste à temps complet,
- poste ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels,
- rémunération selon condition statutaire,
- date de création 1er mai 2017.

M. le Maire précise que les fiches de poste correspondantes seront remises à jour en fonction des modifications expliquées.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des emplois tel que suit :**

- suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 30/35,**
- création de 2 postes d'adjoint technique à temps complet,**
- rémunération selon conditions statutaires.**

## 21) MISE EN OEUVRE DU PPCR - TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE AU 12 AVRIL 2017

Vu le code général des Collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret parus au Journal officiel le 14 mai 2016 (décret 2016- 588) en application du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations,

M. le Maire explique que le PPCR (protocole sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations) applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 a modifié les dispositions

statutaires des agents et doit être mis en place entre 2016 et 2020, selon le calendrier établi par le ministère de la Fonction publique. Jusqu'en 2020, les salaires et d'autres éléments de la rémunération des fonctionnaires des corps et cadres d'emplois des catégories A, B et C vont évoluer, avec la refonte progressive des grilles indiciaires. Avec cet accord PPCR, les salaires de tous les agents publics vont être revalorisés différemment, de même que le déroulement de leurs carrières. De nouvelles règles de recrutement vont entrer en vigueur. Cette nouvelle politique RH dans le secteur public s'accompagne d'une simplification statutaire.

➤ Revalorisation des indices bruts et des indices majorés des grilles indiciaires. En contrepartie, ces fonctionnaires vont subir un abattement sur tout ou partie de leurs indemnités : c'est la mesure dite du « transfert primes-points ». « Les signataires du présent accord affirment leur volonté d'orienter la politique de rémunération prioritairement sur le traitement indiciaire, en engageant un premier mouvement de transfert d'une partie des primes versées aux agents vers les grilles », indique le texte du PPCR.

➤ Création d'une cadence unique d'avancement d'échelon et suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté (ou au choix) ou à l'ancienneté maximale.

➤ A compter du 1er janvier 2017, début de la réorganisation des carrières.

Il convient de faire évoluer le tableau des emplois pour tenir compte des modifications apportées dans les grades des agents.

	POSTES		
	OUVERTS	POURVUS	VACANTS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
DGS	1	1	0
Attaché principal	0	0	0
Attaché territorial	1	1	0
Rédacteur principal de 1ère classe	2	1	1
Rédacteur principal de 2ème classe	2	2	0
Rédacteur territorial	1	0	1
Adjoint administratif principal 1ère c	0	0	0
Adjoint administratif principal 2ème c	6	4	2
Adjoint administratif	2	1	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur principal	2	1	1
Ingénieur	0	0	0
Technicien principal de 1ère classe	3	3	0
Technicien principal de 2ème classe	0	0	0
Technicien territorial	3	1	2
Agent de maîtrise principal	2	1	1
Agent de maîtrise	1	1	0
Adjoint technique principal de 1ère c	12	11	1
Adjoint technique principal de 2ème c	18	16	2
Adjoint technique	19	19	0
Adjoint technique 32/35ème	2	2	0
Adjoint technique 30/35ème	2	2	0
Adjoint technique 28/35ème	1	1	0
Adjoint technique 25/35ème	1	1	0
Adjoint technique 20/35ème	1	1	0
Adjoint technique 18/35ème	1	1	0
Adjoint technique 14/35ème	1	1	0
Adjoint technique 10/35ème	1	1	0
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
ATSEM principal 2ème classe	2	2	0
<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
Educateur territorial principal 2°c	1	1	0
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
Attaché territorial conservation du patrimoine	0	0	0
Assistant de conservation du patrimoine	0	0	0
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation de 1ère classe	0	0	0
Adjoint d'animation de 2ème classe	0	0	0
<b>FILIERE SECURITE</b>			
Brigadier chef principal police municipal	1	1	0
Brigadier	0	0	0
<b>HORS TITULAIRES ET CONTRACTUELS DROIT PUBLIC</b>			
Apprenti	1	0	1
Contrat aidés : Emploi avenir	3	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>93</b>	<b>79</b>	<b>14</b>
Note: Les Postes permanents sont occupés par des agents titulaires ou contractuels de droit public Les Emplois aidés sont occupés par des contractuels de droit privé			

Nota : les postes permanents sont occupés par des agents titulaires ou contractuels de droit public.  
Les emplois aidés sont occupés par des contractuels de droit privé.

Le conseil municipal prend acte du tableau des emplois modifié et mis à jour par rapport au PPCR au 12 avril 2017.

## URBANISME

### **22) VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER A M. TORRUBIANO**

Vu l'avis des Domaines du 31/01/2017, n°2017 089 V0054

M. le Maire explique qu'une parcelle appartenant à la commune intéresse M. Torrubiano Damien demeurant 3, rue de la Montagne à Decazeville. Cette parcelle est la n°AO327 (Zone Uba) d'une surface de 546 m<sup>2</sup>. Le prix de vente est de 1 935 € accepté par l'acquéreur et correspondant à l'avis des Domaines.

M. le Maire précise que cette parcelle avait déjà fait l'objet, il y a plus d'un an d'une tentative de transaction avec la même personne mais que celle-ci n'avait pas pu aboutir à l'époque. Suite à un nouvel avis des domaines (délai d'un an dépassé), le prix estimé a baissé et M. Torrubiano est de nouveau intéressé.

Monsieur Calmettes s'inquiète sur cette vente : la surface n'est identique sur aucun document (577 m<sup>2</sup> ? 474 m<sup>2</sup> ?).

Monsieur Lacombe précise qu'en définitive le parking n'est pas compris dans la vente, seule la partie avec des ronces est à vendre.

**Le conseil municipal, par 5 voix contre (Jean-Louis CALMETTES - Jean-Pierre VAUR et sa procuration de Catherine MAISONHAUTE - Jean-Paul BOYER - Florence BOCQUET) et 24 voix pour décide :**

- d'accepter de vendre à M. Torrubiano Damien la parcelle n° AO327 au pris de 1 937 €,
- précise que les frais de rédaction des actes sont à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Maire à signer l'acte authentique et tout autre document relatif à ce dossier.

### **23) DEMOLITION SALLE JEAN-PAUL-SARTRE : LANCEMENT DU MARCHE**

Vu la délibération n°2014/06/02 du conseil municipal en date du 15 avril 2014 portant délégation générale au Maire,

M. le Maire explique au conseil que la salle Jean-Paul-Sartre ayant subi un sinistre (incendie), elle donne une image dégradée du centre-ville de Decazeville.

La commune a acquis dernièrement les immeubles adjacents (maisons d'habitation) qui ne sont plus habitables afin de pouvoir procéder au nettoyage de cet îlot. Il rappelle que l'affaire du sinistre fait l'objet d'une procédure contentieuse avec l'assureur de la commune (SMACL) et que le dossier a été soumis au conseil juridique de la commune. Une première décision du tribunal administratif de Toulouse a ordonné le versement d'un acompte d'un montant de 250 000 € à la commune par la SMACL. L'avocate chargée de l'affaire a annoncé à la commune que ces fonds pouvaient être utilisés pour démolir les immeubles concernés.

M. le Maire indique au conseil que la mission de Maitrise d'œuvre a été confiée à Mme Costes-Bénazeth, architecte.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de l'autoriser à lancer le marché de travaux vraisemblablement supérieur à 206 000 € HT, seuil de sa délégation, de signer les marchés afférents à cette affaire et tout autre document relatif à cette opération.**

*Séance levée à 20h20.*